



LE DIRECTEUR

NOTE DE SERVICE N° 17/00596 UYI/ENS/D/DE du 23 MAI 2017
Aux étudiants, relative aux soutenances de mémoires 2017.

Conformément au calendrier académique 2016-2017, les activités relatives aux soutenances de mémoires de DIPES II, DIPEN et DIPCO sont les suivantes :

I/ Dépôt des mémoires dans les départements : Date limite vendredi 26 mai 2017.

II/ Constitution du dossier de demande de soutenance de mémoire :

- Une (1) copie de la charte de mémoire,
- une (1) photocopie certifiée (par la régie des recettes) des droits universitaires (2015-2016 et 2016-2017) et des droits d'examens certificatifs (2016-2017),
- quatre (4) exemplaires du mémoire et un (1) CD contenant la version électronique dudit mémoire (en un seul fichier .pdf).
- Un (1) rapport de pré-soutenance rédigé par le Directeur des travaux, confidentiel et sous enveloppe scellée sera remis au Chef de département.

Ce rapport doit faire le résumé et rappeler les attendus des travaux du mémoire, et clairement se déclarer favorable à la soutenance du mémoire au vu de l'atteinte des objectifs qui étaient assignés au candidat.

Avec l'assistance technique du Bureau numérique, des tests informatiques anti-plagiat seront effectués sur tous les mémoires, avant et après la soutenance, pour lutter contre ce fléau.

III/ Soutenances de mémoire : du lundi 26 juin au samedi 01 juillet 2017.

- Chaque département doit diffuser et appliquer de manière scrupuleuse la grille d'évaluation des mémoires de 2017 ;
- Aucune soutenance ne doit, sous aucun prétexte, être organisée sans l'aval de l'administration matérialisé par la désignation du jury et le planning de soutenance signés du Directeur ;
- Les salles de classe devraient être maintenues dans un état de salubrité irréprochable.

Étant donné que d'autres activités académiques auront concomitamment lieu, il est formellement recommandé d'éviter le chahut et les ovations pendant les soutenances ;

- Les agapes et autres formes de repas sont strictement interdites au sein du campus de l'ENS pendant la période des soutenances.
- Tous les frais relatifs au jury sont réglementés et sont à la charge de l'ENS. Par conséquent les actes de corruption des membres des jurys, les arnaques financières et les chantages de toutes natures entre parties prenantes doivent être signalés et seront fermement réprimés.
- Tout mémoire ayant reçu une mention au moins égale à Bien, ainsi que le jury l'ayant examiné, sera publié sur le site de l'ENS www.ens.cm.
- Aucune période de rattrapage n'est prévue pour les soutenances de mémoires

IV/ Validation de la note de mémoire :

Afin de valider la note de mémoire (moyenne pondérée de la note de lecture et de la note de soutenance) pour le Grand jury de diplomation, l'étudiant doit déposer, au Secrétariat du Directeur de l'ENS contre récépissé et au plus tard **7 jours** après la soutenance, une attestation de correction de mémoire signée par le Président et le Rapporteur du jury, un exemplaire et un CD contenant la version électronique du mémoire corrigée (en un seul fichier .pdf). Cette version électronique sera ensuite envoyée par courrier (en fichier joint) comprenant le nom du candidat, sa filière et son option à l'adresse suivante : memoire2017@ens.cm

J'attache du prix à la stricte observation des prescriptions de la présente note de service.

Ampliations :

- Recteur (atcr)
- Tous services ENS
- Affichage
- Archive/Chrono

Nicolas Gabriel ANDJIGA
Professeur

